



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 48223

Texte de la question

Mme Françoise Charpentier souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la chute du cours du porc depuis octobre 1996. En effet, ce dernier est passé de 10 francs le kilo à 7,26 francs. Les restitutions à l'export pour les carcasses et les pièces, supprimées en juin, ont bien été réintroduites. Toutefois, ces montants qui sont de 10 ecus/100 kilogrammes (0,66 franc/kilogramme) pour les carcasses et les pièces avec os, et de 6 ecus/100 kilogrammes (0,39 francs/kilogramme) pour les poitrines avec os sont trop faibles pour exporter. Par ailleurs, la commission a imposé en contrepartie la réduction du montant des restitutions pour une grande partie des différents produits transformés, notamment les saucisses et jambons qui représentent l'essentiel des exportations françaises bénéficiant d'une aide. De plus, contrairement au souhait des professionnels européens, aucune décision n'a été prise en matière de stockage privé. L'augmentation des niveaux de restitutions ainsi que la mise en place d'un stockage privé sont des mesures nécessaires pour permettre de dégager le marché intérieur et éviter de perturber celui-ci. Les éleveurs de porcs ont subi plusieurs années de crise. 1996 leur a été plus favorable. Mais, depuis trois mois, les cours s'effondrent. Leur situation est devenue une nouvelle fois très délicate. Il n'est donc pas acceptable que la Commission européenne laisse le marché se dégrader sans réagir. Elle souhaiterait donc connaître sa position sur ce dossier et les propositions qu'il compte faire pour améliorer la situation des éleveurs porcins.

Données clés

Auteur : [Mme Charpentier Françoise](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48223

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 623